

NOTICE SUR CLEMENT IV

extrait des Mémoires de l'Académie de Nîmes, 1808

pages 327 à 340, par M. Mazer

Dans l'objet que se propose l'académie, de faire connaître d'une manière plus particulière cc qui intéresse le département, auquel elle appartient, la biographie des personnages illustres que le Gard a produits, doit spécialement fixer son attention. Le pape Clément IV, né à St-Gilles vers la fin du douzième siècle, peut être compté, sinon parmi les grands hommes, du moins parmi les hommes célèbres de notre pays, et, nous devons savoir gré à M. Mazer de nous avoir présenté dans une courte notice les principaux événements de la vie de ce pontife.

Notre académicien relève d'abord l'erreur de quelques écrivains qui ont donné le nom de Gros, ou le Gros, à la famille de Clément IV il s'appelait Guy Foulques ou Fouquet, traduit en latin, suivant l'usage du temps, par Guido Fulcodi ; et c'est sous ce nom qu'on le trouve toujours désigné dans les titres originaux. M. Mazer a été à portée d'en consulter plus d'un, et, s'il l'eût voulu, il lui eût été facile de grossir sa notice, à l'exemple de tant d'écrivains, d'un long et fastidieux amas de pièces justificatives : il a préféré la clarté, la rapidité, la brièveté, au mérite facile de copier de vieux parchemins. La nature de son travail ne lui permettait pas de trop longs développements. On peut cependant regretter qu'il ne nous ait pas fait connaître, par de simples indications, les sources où il a puisé.

Guy Fulcodi embrassa d'abord l'état militaire. Il l'abandonna ensuite pour se livrer à l'étude des lois, où il fit de très-grands progrès. Il se maria, et eut deux filles. Devenu veuf, il entra dans l'église, dont il parcourut rapidement toute la hiérarchie, s'élevant dans le court espace de sept années, de l'humble stalle de chanoine du, Puy, jusqu'au trône pontifical.

Il dut ce prompt avancement à la protection et à l'amitié de St. Louis, dont il fut secrétaire de confiance mais cette place, il ne l'obtint que par ses talents et ses vertus.

Fulcodi fut chargé de beaucoup d'affaires importantes et difficiles dont il s'acquitta parfaitement. « On ne peut, dit notre académicien, lire les histoires de France et de Languedoc, depuis 1251, jusqu'en 1265, sans retrouver Fulcodi employé, tantôt comme jurisconsulte, tantôt comme homme d'état, soit par la reine Blanche, régente pendant la première croisade de St. Louis, soit par ce prince à son retour, soit par Alphonse, comte de Poitiers, qui succéda à Raymond VII, dernier comte de Toulouse. »

M. Mazer suit, d'année en année, Fulcodi dans ses diverses fonctions. Il nous le montre successivement jugeant avec dix-neuf autres jurisconsultes, de la validité du testament et du codicille de Raymond VII ; accordant, du moins s'efforçant d'accorder les différents qui existaient entre le seigneur et l'archevêque de Narbonne ; guérissant à la voix de St. Louis, les maux que les guerres des Albigeois, et les

sureurs de l'inquisition avaient faits dans les sénéchaussées de Carcassonne et de Beaucaire ; et réprimant dans le même pays, et par les ordres du même prince, la rapacité des gens de loi. Il nous le représente, fixant les droits incertains des abbés et des citoyens de St-Gilles, et remplissant enfin le plus respectable devoir d'un ministre de paix, en arrachant les habitants de Montpellier à la vengeance du roi d'Arragon, leur souverain, contre lequel ils s'étaient révoltés, et en obtenant pour eux, de ce prince irrité, une amnistie générale.

« Guy, ajoute notre auteur, avait été chargé peu de temps avant, par St. Louis, de négocier la paix entre les deux monarques, de même que le mariage de Philippe, alors second fils de France, et qui deux ans après devint l'aîné, avec Isabelle d'Arragon. »

Archidiacre et évêque du Puy, et ensuite archevêque de Narbonne, Guy fut promu par le pape Urbain IV en 1261, au cardinalat et à l'évêché de Sabine. S'il accepta, comme on l'assure ces éminentes dignités avec répugnance ; s'il abandonna avec les plus tendres regrets le roi St. Louis, pour s'attacher au pape, il n'en servit pas, pour cela, son nouveau maître avec moins de zèle et d'ardeur, lorsque, chargé de la légation d'Angleterre pour y défendre les droits de Henri III, que poursuivait Leincester, les évêques et les barons, il lança l'excommunication et l'interdit contre ceux qui avaient méprisé sa médiation, et contre les villes maritimes qui s'étaient opposées à son débarquement. La guerre civile n'en continua pas moins, et l'Angleterre n'en fut pas moins déchirée par la plus sanglante anarchie ; mais la conduite de Guy lui valut le suffrage des cardinaux qui, à la mort d'Urbain IV, l'éluèrent pape en son absence (1).

(1) Nous remarquerons à cette occasion, une étrange erreur qui s'est glissée dans l'excellente histoire de M. Hume. Avant que les ambassadeurs de Leincester y est-il dit, arrivassent à Rome pour y plaider sa cause, le pape était mort, et ils trouvèrent le légat même contre lequel ils appelaient, installé sur le siège apostolique, sous le nom d'Urbain IV. C'est ainsi que M. Hume confond le nouveau pontife avec son prédécesseur.

On fait encore honneur à Guy Fulcody d'une grande modération dans cette circonstance : l'on dit qu'il refusa la tiare et se jeta même aux pieds des cardinaux, pour les supplier de procéder à une nouvelle élection. Mais, il est difficile de croire à la sincérité d'un tel refus, en voyant avec quel empressement il s'était rendu en Italie, à la nouvelle de son élévation, et quels dangers il avait bravés pour y arriver. Mainfroi, qui gouvernait alors les deux Siciles, et qui était ennemi déclaré de la Cour de Rome, dit Mazer, avait aposté des soldats sur toutes les routes pour se saisir de la personne de Guy, qui ne parvint à leur échapper qu'en voyageant à pied, déguisé en frère mendiant suivant les uns, et en colporteur suivant les autres. Quoi qu'il en soit, ses dégoûts feints ou réels cédèrent aux instances de ses collègues, et il fut intronisé sous le nom de Clément IV.

Son pontificat fut court et ne dura guère plus de deux années. Clément se montra exempt de cette ambition de famille, qui a déshonoré la mémoire de tant de pontifes : rien n'est plus connu que sa lettre à son beau frère. M. Mazer a dû la rapporter : nous ne la répéterons pas ici, parce qu'on la trouve partout. Les filles de Guido, Mabilie et Cécile, embrassèrent la vie religieuse, et celle-ci mourut à Nismes dans le couvent de St-Sauveur de la Fontaine.

On lit avec plaisir , dit notre académicien, la lettre que Clément IV écrivit, après son exaltation , à saint Louis qu'il avait servi pendant sept ou huit années : j'en extrais le passage suivant : « Il me fut doux autrefois de vous appeler mon maître ; rien n'était plus juste : il m'était beau de vous donner le nom d'ami ; rien de plus vrai. Depuis mon élévation au souverain pontificat, je vous nomme mon fils, nom plus tendre, et dont la douceur exprime en effet celle de ma tendresse pour vous. » Pendant son pontificat, les deux cours de France et de Rome eurent quelques démêlés qui furent poussés même assez vivement de part et d'autre ; mais les deux souverains ne se traitèrent jamais qu'avec les égards qu'ils méritaient réciproquement. Saint Louis, tout en réprimant les entreprises de la cour de Borne, ne parlait jamais de Clément, sans rendre justice ses grandes qualités ; et Clément citait saint Louis comme le modèle des princes chrétiens.

En montant sur le trône pontifical, Clément conserva toujours le cœur français, pour preuve de son attachement à sa patrie, il changea les armes de sa famille et y substitua six fleurs de lys d'or. Dom Vaissette paraît douter de ce fait qui est cependant bien prouvé, puisque ces armes se trouvent gravées sur son tombeau.

C'est d'après les conseils et les pressantes exhortations de Clément IV, comme on peut le voir dans ses lettres à saint Louis, que ce prince rétablit par une ordonnance, l'ancienne coutume de ne punir que par une amende pécuniaire, ceux qui suivant le langage de ce siècle, juraient le vilain serment contre Dieu, la Vierge et les Saints.

Avant cette ordonnance, saint Louis qui n'était pas d'ailleurs cruel, faisait punir, par la mutilation de quelques membres ceux à qui il échappait de pareils serments. Je trouve aussi une lettre de ce pontife, qui nous prouve l'intérêt qu'il ne cessa de prendre à la France, et en particulier aux contrées qui l'avaient vu naître : elle est du 21 de septembre de l'année 1266. Clément l'écrivit après la construction de la tour de Constance et du port d'Aigues-mortes, qui devait procurer de si grands avantages au commerce du midi de la France, et qui devait favoriser les embarcations pour la terre sainte. Il loue beaucoup saint Louis pour avoir achevé ces deux ouvrages, et applaudit au projet que ce prince avait formé d'entourer la ville de bonnes murailles, au moyen d'une taxe qu'il mettrait tant sur les évêques des deux sénéchaussées de Beaucaire et de Carcassonne, et les habitants du voisinage, que sur les consuls et le commerce de Montpellier.

L'événement le plus important du règne de Clément IV, fut le changement de dynastie à Naples ; il a donné lieu à une imputation injurieuse à ce pontife. Écoutons à ce sujet l'auteur lui-même.

Urbain IV, son prédécesseur, avait donné le royaume des deux Siciles à Charles d'Anjou, frère de saint Louis, et avait excommunié Mainfroi, fils naturel de l'empereur Frédéric II, qui gouvernait ce royaume en maître, mais qui ne prenait que le titre de curateur de Conradin, der nier rejeton de la famille de Souabe. Clément, fidèle aux maximes de ses prédécesseurs ratifia la donation et aida Charles d'Anjou dans cette guerre injuste, de tous les moyens qu'employait alors la cour de Rome. Mainfroi fut tué en 1266, dans la bataille de Bénévent. Conradin, excommunié par Clément IV, fut vaincu en 1268, près du lac Celano, et fait prisonnier. Charles d'Anjou fit juger ce jeune et malheureux prince par un tribunal qui le condamna à mort, comme criminel de lèse-majesté divine et humaine. Cette sentence injuste et cruelle fut exécutée à Naples, le 27 d'octobre de l'an 1269 ; Conradin eut la tête tranchée sur un échafaud. Aucun des auteurs contemporains n'a accusé Clément IV d'avoir conseillé ou approuvé cette exécution barbare : ce qui paraît certain aujourd'hui, c'est que ce n'a été que plus de deux siècles après sa mort, que quelques écrivains allemands ont avancé que Charles d'Anjou, embarrassé de son prisonnier, consulta le pape sur ce qu'il devait en faire, et que ce dernier, au lieu de lui répondre, lui envoya une Médaille sur laquelle on lisait, d'un côté, la mort de Conradin est le salut de Charles ; et de l'autre la vie de Conradin est la perte de Charles. La plupart des historiens n'ont répété cette anecdote que pour en justifier Clément IV et quelques-uns, tels que Mézeray, Fleury, Hainault, Millot, non seulement pas pris la peine de la rapporter. M. Velly dit à ce sujet :

« On ne saurait disconvenir qu'il est également incompréhensible, et que Clément n'ait pas consenti à cette tragédie, et que Charles l'ait ordonnée contre le sentiment du pape. Si, d'un côté, l'on consulte les règles les plus saines de la politique, on n'y voit rien qui puisse faire croire que le monarque se soit porté à cette action de son propre mouvement : il courait risque d'attirer tout à la fois sur lui, et l'indignation de Rome, et la haine de ses nouveaux sujets et la vengeance de toute l'Allemagne. Si, d'autre part, on jette un coup d'œil sur la vie du pontife, tout semble le justifier d'une cruauté si contraire à la douceur de ses mœurs. Quelques-uns même ont écrit que, regardant sa réputation flétrie par la férocité d'un prince qu'il avait mis en action, il ne put survivre à la honte qui en rejaillissait sur le trône pontifical. Il mourut, en effet, bientôt après, emportant avec lui tous les regrets du monde chrétien. »

(1) Histoire de France tome V, page 428.

Je vais me permettre quelques réflexions sur ce passage. M. Velly rend certainement justice aux grandes qualités de Clément ; mais il ne juge pas Charles d'Anjou avec toute la sévérité que mérite ce prince, que Mézeray appelle avec raison immiséricordieux. Charles était cruel : il n'est pas difficile d'en donner des preuves. Ayant forcé Marseille qui s'était révoltée, à se rendre à discrétion, il y fit décapiter un grand nombre des principaux citoyens. Après la bataille de Bénévent ; il livra cette

malheureuse ville qui était sans défense, à toutes les horreurs d'une ville prise d'assaut ; et, les Français qui étaient sous son commandement, se déshonorèrent par les cruautés inouïes qu'ils y commirent ; et enfin il laissa mourir en prison la femme et les enfants de Mainfroi, de même que les principaux seigneurs qui lui étaient attachés. Il n'est donc pas étonnant, d'après ces traits de cruauté, que Charles ait fait périr, de son propre mouvement, le malheureux Conradin, dont il avait usurpé la couronne. Il eût été surprenant, au contraire, que ce prince eût pardonné à Conradin, tandis qu'il n'avait pas épargné la famille de Mainfroi qui n'avait aucun droit au trône des Deux Siciles.

Charles d'Anjou du reste, ne craignait pas plus de s'attirer la haine de ses sujets, que de déplaire à Clément, son bienfaiteur. M. Velly lui-même en a donné la preuve :

« Bientôt, dit-il, on regretta Mainfroi, et le prince français fut regardé comme un tyran que Rome avait choisi pour être le fléau de la Sicile..... C'est dans les lettres mêmes de cet illustre pape (Clément IV) , qu'on trouve cette peinture si affreuse du gouvernement de l'imprudent monarque. Charles avait si peu d'égards pour le pontife, qu'il daignait à peine lui répondre, moins encore le satisfaire lorsqu'il demandait quelques grâces pour des personnes qu'il protégeait.

Ce fut en vain que ce généreux bienfaiteur sollicita son vassal pour les Mathurins de Fontainebleau, et pour St Maurice de Senlis, que Louis avait exemptés de la décime qu'on levait pour la Sicile ; il ne fut point écouté : c'est trop peu dire, il fut obligé de payer pour ces bons religieux. »

Clément mourut à Viterbe en 1268. On a voulu lui faire un mérite de s'être opposé la seconde croisade de saint Louis ; mais cela ne paraît nullement prouvé.

Nous terminerons cet article par les considérations suivantes que nous empruntons à M. Vincens-St-Laurent :

« La ville de St-Gilles se glorifie justement d'avoir donné à l'église, dans le pape Clément IV, l'un de ses meilleurs pontifes. Il paya sans doute le tribut aux préjugés de son état et de son siècle ; mais s'il poussa trop loin les prétentions sacerdotales, s'il crut que son consentement était nécessaire au roi saint Louis pour bâtir la ville d'Aigues-mortes et pour y mettre un impôt, s'il ne défendit pas toujours avec assez de modération ce qu'il appelait les droits du saint siège, il s'est du moins rendu recommandable dans la mémoire des hommes, par la science, la piété , la simplicité de mœurs , la sagesse de son gouvernement, et pour n'avoir pas fait du patrimoine de saint Pierre, celui de sa propre famille. »

